

Carte nationale d'identité (CNI) et passeport biométriques

La ville est équipée du dispositif pour établir les cartes d'identité et les passeports sécurisés.



Faire sa demande de CNI ou de passeport numériques

- 1. Remplir le formulaire de pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS : je fais ma pré-demande
- 2. **Noter le numéro de pré-demande** fourni à la fin de cette connexion.
- 3. Prendre rdv au service État civil : <u>Je prends rdv</u>
- 4. Lors du rdv : prise d'empreintes de chaque personne concernée, vérification de la photo et du dossier.
- 5. **Envoi du dossier** en préfecture.
- 6. À réception du titre en mairie vous recevrez un SMS vous informant de sa mise à disposition.
- 7. **Remise du titre au service CNI/PASSEPORT** du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45 (sans rdv et minimum 15 minutes avant la fermeture de la mairie).

Infos pratiques

La carte d'identité est gratuite et valable pendant 10 ans. Son format est maintenant celui d'une carte bleue. Elle est payante en cas de perte ou de vol : 25 € en timbre fiscal.

À noter :

- Cartes d'identité délivrées aux majeurs, entre le 01/01/2014 et le 01/08/2021 : validité de 15 ans.
- Cartes d'identité délivrées aux majeurs, entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 : validité de 15 ans (10 + 5 ans de prolongation automatique).
- Pour les mineurs, la validité de la CNI est de 10 ans, quelle que soit la date de délivrance.
- A partir de 2031, la nouvelle CNI sera obligatoire pour voyager dans l'espace européen.

Le passeport est valable 10 ans et nécessite un timbre fiscal de 86€ (majeur), 42€ (mineur de 15 ans et +) et 17€ (pour un mineur de - 15 ans).

Contact

01 34 25 42 22 / 01 34 25 42 23

etatcivil@ville-osny.fr

Liens utiles
Réaliser une pré-demande
Timbres fiscaux électroniques